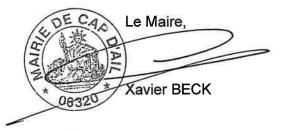
CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le mercredi 9 novembre 2022 à 18 h 30 en Mairie.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2022.

Administration générale

- 1 Instauration et tarification du stationnement horodaté rue du Docteur Lyons
- 2 Participation financière des familles pour les séjours sportifs organisés pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été par le service des sports
- 3 Métropole Nice Côte d'Azur Communication du rapport d'activité du 1er janvier au 31 décembre 2021

Finances

- 4 Créances éteintes
- 5 Plage Mala répartition des frais d'enlèvement des ordures ménagères et de surveillance de la baignade pour la saison estivale 2022
- 6 Mise en place de l'instruction M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 fixation du mode de gestion de l'amortissement des immobilisations de la commune
- 7 Reprise et constatation des provisions
- 8 Décision modificative n°3 budget principal 2022

Questions diverses